



Mardi 2 avril 2019

La CFE-CGC obtient 3,6 % sur 18 mois

	Non Cadres		Cadres I à IIIB		Cadres IIIBe - IIIC
	AI	AG	AI	GPS	
01/01/2019	0,75 %	1 %	1,20 %		
01/04/2019					2,50 %
01/07/2019	0,75 %		1,15 %		
01/10/2019				0,15 %	
Total 2019	2,50 %		2,50 %		2,50 %
01/01/2020		1,10 %	1,10%		1,10 %
Total 1^{er} semestre 2020	1,10 %		1,10 %		1,10 %
Total période	3,60 %		3,60 %		3,60 %
Mini d'AI	NCNF 50 € / NCF 60 €		I à II 100 € / IIIA 110 € / IIIB 130 €		

Après deux réunions de négociation inutiles, la Direction finit par se ranger aux arguments de la CFE-CGC et abandonne son schéma sur 24 (voire 30) mois. Pourquoi ne l'a-t-elle pas fait plus tôt ? Cela aurait été un gain de temps et d'énergie.



- Le budget est significativement supérieur à l'année dernière : **2,5 % distribué en 2019 versus 2,05 % en 2018.**
- Une seule période de décision managériale pour 3 distributions. Les salariés bénéficiant d'AI en janvier/juillet 2019 seront notifiés en juillet 2019 et les salariés bénéficiant d'AI en janvier 2020 le seront en novembre 2019.
- Une GPS pour les salariés cadres n'ayant pas eu d'AI sur 2 exercices consécutifs. Celle-ci sera payée en octobre 2019 sur la base de l'inflation glissante sur 12 mois à fin août 2019 (budget estimé à 0,15%).
- Des mini d'AI cadres légèrement à la hausse.
- L'année 2020 débutera avec un budget de 1,1% auquel se rajoutera le résultat de la négociation qui se tiendra en mars 2020 (qui couvrira la période juillet 2020 à juin 2021).
- Une politique salariale qui assoie notre confiance dans les fonctions managériales.



- Une politique salariale trop basée sur des AG chez les salariés Non Cadres. De fait, alors que le budget global est en hausse, le budget d'AI est strictement identique à celui de 2018. La CFE-CGC a défendu « plus d'individuel et moins de collectif » mais n'a pas été entendue par la Direction. Aussi les AI mini restent au niveau très faible de 50 €/60 € pour les salariés Non forfaités/forfaités. La Direction, par son dogmatisme, n'incite pas ses salariés à s'investir.



- La CFE-CGC est revenue sur la nécessité d'ouvrir les quotas de promotions cadres, en particulier IIIA afin de :
 - reconnaître un niveau d'expertise à des seniors ;
 - booster le début de carrière de certains jeunes cadres.

La Direction a lancé une étude sur ce « déplaçonnement » sans être capable de nous donner des garanties sur le sujet le jour de la négociation. A suivre dans quelques semaines.

Compte tenu du niveau obtenu et du recul de la Direction sur les 24 mois, la CFE-CGC signera l'avenant salarial.

